

**DEPARTEMENT DES
LANDES**

SBVL

Nombre de conseillers

Elus : 50

En exercice : 50

Présents : 27

Pouvoirs : 1

Votants : 28

DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

Séance ordinaire du 21 Mars 2024 à 09h00.

Sous la présidence de Monsieur DANÉ Jean-Jacques, Président.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt et un du mois de Mars, le Comité Syndical du Syndicat du bassin versant des Luys (SBVL), légalement convoqué, s'est réuni au 412 avenue du Maréchal Leclerc à HAGETMAU, sous la présidence de Monsieur DANÉ Jean-Jacques.

Délégués titulaires présents :

M. BARGELÉS Lionel, M. BERGERAS Alain, Mme BERGEZ Florence, M. BERNADET Pascal, M. CAYRAFOURCQ Frédéric, M. COUBLUCQ Laurent, M. CRABOS Robert, M. DANÉ Jean-Jacques, M. DAVANTÈS Jean-Charles, M. DULAYET Maurice, M. DUMAS Fabrice, M. DUTREUILH Damien, M. LABORDE Philippe, M. LABORDE-RAYNA Philippe, M. LALANNE Guillaume, M. LESGOURGUES Régis, M. LOCARDEL Gérard, M. LUBET Alain, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MOLLES Christian, M. GARBAY Alain, , Mme OMICIUOLO Chantal, M. PEDEGERT Alain, M. POUBLAN André, M. VIDAUCASTE Sébastien

Délégués suppléants présents :

M. GUICHENEUY Hervé, M. LESCARTREYRES André,

Délégués titulaires excusés :

M. BARRY Hervé, M. CAPERAN Michel, M. CASTEL Philippe, M. CASTET Pascal, M. DUVIGNAU Philippe, Mme ERIDIA Martine, M. ESCOUTELOUP Jean-Pierre, M. LABAT Léopold, LAFFITTE Philippe, Mme LANUQUE Véronique, M. LAURETET Denis, M. MARQUIS Christophe, Mme PEYSALLE Florence, Mme PEGUILHE Isabelle, M. SAKELLARIDES Didier, M. SOUSTRA Thierry, M. VIGNES Jean-Claude,

Délégués suppléants excusés :

M. BACHERÉ Robert, M. BOURDE-BARRERE Vincent, M. LANOT Hervé, M. LANSAMAN Etienne, M. LAULHE Jean-Luc,

Délégués titulaires absents :

M. BRUNET Gilles, M. CARRERE Christian, M. DARRIBERE Didier, M. DUCOUSSO Jean-Louis, M. DUIZIDOU David, M. LALANNE Philippe, M. LARROUTURE Thierry, M. TONON Philippe

Délégués suppléants absents :

Mme DARRIOUMERLE Corinne, M. DARTIGUELONGUE Thierry, Mme DESCLAUX Christelle, Mme HAU Corinne, M. HUSTET Hervé, M. NOVEMBRE Philippe, M. PRAT Jean-Bernard, M. TUCOU Max,

Pouvoirs : M. DUVIGNAU Philippe donne pouvoir à M. POUBLAN André

Secrétaire de séance : M. DUMAS Fabrice

Date de convocation : 04 mars 2024



DEL2024-14 : Programme des travaux de gestion des cours d'eau au titre de l'exercice 2024

VU les règles applicables aux syndicats mixtes fermés par renvoi de l'article L.5711-1 à l'article L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

CONSIDERANT l'arrêté inter-préfectoral N° 40-2018-00179 portant déclaration au titre de l'article L.214-3 et déclaration d'intérêt général au titre de l'article L.211-7 du code de l'environnement concernant la mise en œuvre du programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant des Luys,

Monsieur le Président expose qu'il convient de délibérer sur les travaux de gestion des cours d'eau du Syndicat du bassin versant des Luys (SBVL), au titre de l'exercice 2024.

A cet effet, il convient de préciser le plan de financement prévisionnel pour le Département des Landes et ainsi solliciter son intervention financière, comme suit :

Actions Prévisionnelles 2024 (Département des Landes)	Plan de financement prévisionnel 2024 (Montant HT)	Prévisionnel Subventions DEPARTEMENT DES LANDES (Montant HT)	Prévisionnel Subventions AEAG (Montant HT)	Prévisionnel Subventions REGION NOUVELLE AQUITAINE (Montant HT)	Restant à charge SBVL (Montant HT)
Rétablissement ponctuel des écoulements 40 (gestion embâcle-chablis-coupe urgence)	20 000 €	7 500 €	7 500 €	5 000 €	5 000 €
Gestion de la ripisylve et de l'écoulement (40)	140 000 €	42 000 €	42 000 €	28 000 €	28 000 €
Bancs et chenaux (40)	3 000 €	900 €	900 €	600 €	600 €
Protection de berge (génie écologique 40)	25 000 €	7 500 €	0 €	5 000 €	12 500 €
TOTAUX	188 000 € HT	57 900 € HT	50 400 € HT	38 600 € HT	46 100 € HT

Après discussion, le Comité Syndical DECIDE, à l'unanimité :

- **DE VALIDER** le programme des travaux de gestion des cours d'eau du SBVL au titre de l'exercice 2024 présenté,
- **DE SOLLICITER** le Département des Landes pour sa participation financière au titre du programme d'actions prévu pour l'année 2024,



- **DE SOLLICITER** l'autorisation anticipée de démarrer les interventions préalablement aux décisions d'attribution de subvention,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les documents afférents,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire de séance,
Fabrice DUMAS

Le Président,
Jean-Jacques DANÉ

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau